



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
DU DROIT D'EXPLOITATION DU CONCERT-
LECTURE PAR SOLANGE BOULANGER DANS
LA SALLE ROBERT LOUIS DE COEUR DE VILLE
LE SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 A 16H30**

**DÉCISION N° DM-23-390
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-23-188 en date du 23 mai 2023 relative au contrat de cession du droit d'exploitation du concert-lecture intitulé « Passionnément Colette » par Madame Solange Boulanger ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le titre du concert-lecture de Madame Solange Boulanger ;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant modificatif au contrat de cession du droit d'exploitation avec Madame Solange Boulanger, domiciliée au 54 rue de la Prévoyance – 94300 VINCENNES, pour l'organisation d'un spectacle le samedi 7 octobre 2023 à 16h30 dans la salle Robert Louis située à Cœur de Ville, dont le coût est fixé à huit cents euros (800,00 € T.T.C.) la représentation ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231017-lmc1H11273H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/10/2023 Date de Publication : 17/10/2023
--